

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR

* UN PC CONVERTIBLE 360°

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Pro

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil)	Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil) :
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre
Lieu de naissance :	Adresse :
Classe :	Code Postal : 974..... Ville :
Établissement :	Tél : GSM :
	Courriel :@.....

Le représentant légal ci-dessus désigné sera celui qui accomplira toutes les formalités relatives au POP Génération 3, y compris lors de la délivrance de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration devra être délivrée.

Pièces à fournir : le présent formulaire accompagné d'un certificat de scolarité

*AIDE A UNE CONNEXION INTERNET

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2018-2019

Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) ou apprenti(s) scolarisés en 2019-2020

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2018-2019), avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, justificatif de domicile de moins de 3 mois et copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur

* cocher la case correspondante

Les conditions générales d'utilisation (CGU) du POP GÉNÉRATION 3 EQUIPEMENT INFORMATIQUE que doit signer le représentant légal est disponible sur le site : www.regionreunion.com

Date :

Signature de l'élève
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'accepte de recevoir les informations liées aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion

La Région Réunion en sa qualité de Responsable de Traitement met en œuvre un premier traitement de données personnelles afin de vous permettre de bénéficier de l'aide "plan ordinateur portable", et le cas échéant de recevoir des informations et des communications relatives à cette aide. Si vous avez coché la case figurant ci-dessus, la Région Réunion met en œuvre un second traitement de données personnelles afin de vous permettre de recevoir des communications et des informations relatives aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion.

La durée de conservation des données traitées par la Région Réunion est de 10 ans.

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire sont destinées aux agents de la Direction de l'Éducation, de la Direction Information et Communication, et aux partenaires du dispositif.

Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données. Toute personne concernée peut demander la portabilité de ces dernières ou s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Toute personne concernée peut également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ses données personnelles après son décès.

Pour exercer ces droits auprès de la Région Réunion, vous devez contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : dpd@cr-reunion.fr

Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Le Plan Ordinateur Portable (POP Génération 3) est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est de réduire les fractures numérique et sociale et de développer la culture numérique pour tous.

Il consiste à allouer à chaque lycéen et apprenti éligibles au dispositif :

- ➔ une aide individuelle forfaitaire de **350 €** sous la forme d'un « **bon POP Génération 3-équipement informatique** ». Ce bon est exclusivement réservé à l'achat d'un PC convertible 360° d'un montant de 350 € agréé par la Région Réunion, auprès d'un fournisseur conventionné par le Conseil Régional, dans le cadre et selon le règlement du dispositif.
- ➔ une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 € sous la forme d'un versement trimestriel sur le compte des familles. Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

❖ Public éligible

PC CONVERTIBLE 360° (sans condition de ressources)	CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)	
	Famille de lycéens ou apprentis entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO	Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves scolarisés en secondes générales, technologiques ou professionnelles des lycées publics et privés de la Réunion, dans les Maisons Familiales et Rurales, ainsi qu'à l'Ecole d'Apprentissage Maritime • Les apprentis inscrits en 1ère année de CAP et Bac Professionnel dans les centres de formation poursuivant une formation initiale de niveau IV et V d'une durée minimale de 2 ans • Élèves résidents à la Réunion et poursuivant une formation à distance de niveau seconde ou de 1ère année de CAP et Bac professionnel auprès du CNED 	<ul style="list-style-type: none"> • Famille de lycéen(s) ou d'apprenti(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2019-2020 en classe de seconde et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2018-2019 • Famille d'un ou des apprentis scolarisés en centres de formation poursuivant une formation initiale de niveau IV et V d'une durée minimale de 2 ans et justifiant d'un revenu fiscal de référence du foyer en 2017 (avis d'impôt 2018) inférieur ou égal au plafond annuel de référence du barème appliqué pour l'attribution d'une bourse lycée de niveau 6 	<ul style="list-style-type: none"> • Famille de lycéen(s) ou d'apprenti(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2019-2020 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2018-2019 • Famille d'un ou des apprentis scolarisés en centres de formation poursuivant une deuxième année en formation initiale de niveau IV et V et justifiant d'un revenu fiscal de référence du foyer en 2017 (avis d'impôt 2018) inférieur ou égal au plafond annuel de référence du barème appliqué pour l'attribution d'une bourse lycée de niveau 6
	Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées	

❖ Comment obtenir l'aide ?

Pour pouvoir bénéficier d'un « bon POP Génération 3 », chaque lycéen ou apprenti éligible doit remplir **un formulaire de demande** de « bon POP Génération 3 » accompagné d'un certificat de scolarité pour le PC convertible 360° et des pièces suivantes pour la formule « Aide à la connexion internet » :

- pour le 1^{er} versement :
 - certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année scolaire
 - notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2018-2019) ou l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 selon le statut de l'élève
 - copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée
 - RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur et pour les élèves mineurs, l'accord du représentant légal le cas échéant
- pour les versements suivants :
 - toute pièce justifiant de l'acquiescement de l'abonnement de moins d'un mois (relevé bancaire, facture acquittée, reçu...)

Ces documents doivent être remis à l'animateur « POP » du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible dès septembre auprès de l'animateur POP ou sur le site de la Région Réunion.

❖ Où se renseigner ?

Auprès de l'animateur POP du lycée,
Et de la Direction de l'Education de la Région : 0262 94 46 05 – 0262 94 46 11